

Quoi de neuf à Chantesse?

Journal communal n°24 - décembre 2012

Une année s'achève, une autre arrive c'est le temps des bilans et des changements sur le plan local et territorial.

Le mot du Maire

2012 une année riche en politique avec les présidentielles et les législatives ; nous tenons à féliciter avec le conseil municipal M^{me} Michèle Bonneton-Caillat, habitante de Chantesse, pour son élection aux législatives 2012 en tant que députée pour la 9^e circonscription de l'Isère qui est la nôtre ; nous comptons sur ses compétences pour plaider à l'Assemblée nationale sur le devenir du développement économique et de l'emploi pour la population de nos communes et de notre territoire du sud Grésivaudan.

Suite à la réforme territoriale, Poliénas et Quincieu nous ont rejoints au sein de la CCV ; le premier janvier 2013 ce sera la CCVI (Communauté des Communes Vercors Isère) avec les communes de Saint Quentin, Montaud, La Rivière qui ont fait le choix de nous rejoindre ; cela fera alors 20 communes pour une population de 15 000 habitants qui constitueront sur son nouveau périmètre la CCCV (Communauté des Communes Chambrand Vinay Vercors). L'harmonisation de gestion parallèle des transferts de compétences a engendré depuis une année, un travail considérable pour être opérationnelle au 1^{er} janvier 2013.

2012, une année également forte de changement avec la fin de mise en place de la RI (Redevance Incitative) sur l'ensemble du territoire du sud Gré-

sivaudan qui à ce jour nourrit les médias par des articles destructeurs. Je suis toujours convaincu de l'intérêt, surtout financier, de la RI, par contre, il faut, nous les élus, nous mettre à l'écoute de notre population pour qu'ensemble nous travaillions sur les points problématiques pour les corriger, en particulier les centres urbains ; le Sictom, ce n'est pas un bureau de sept élus qui décident mais bien 45 communes du sud Grésivaudan avec deux délégués par commune (soit 90 personnes) qui ont voté par Assemblée Générale sur deux mandats l'instauration de ce système.

Certes, les ordures ménagères ont toujours eu des odeurs mais quand elles deviennent politiques, ces odeurs augmentent, surtout à l'approche des élections communales !

La marche arrière, comme le souhaite certains, est impensable même en cherchant l'art R2224-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui est dans un flou complet au niveau de l'État. Ont-ils seulement fait le calcul de l'impact financier que cela pourrait avoir ? Au lieu de nous donner des leçons sans solution, ensemble cherchons les ! Remercions les 90% de la population qui adhèrent.

Je suis consterné par tous ces comportements, Il est grand temps de pénaliser incivilités et vandalismes qui coûtent cher à notre société.

En ce qui concerne la vie communale, en feuilletant ce journal vous y trouverez toutes les infos.

Je vous souhaite une bonne fin d'année et je vous invite aux vœux traditionnels le **samedi 12 janvier 2013 à 11h à la salle des fêtes.**



Sommaire

Quoi de neuf au conseil ?	p. 2
Quoi de neuf à l'intercommunale ?	p. 5
Quoi de neuf pour les associations ?	p. 8
Quoi de neuf chez nos citoyens ?	p. 9



Bernard FILET-COCHE.

Quoi de neuf au conseil ?

Réunion du conseil municipal vendredi 29 juin 2012 à 20 h

Le devis de la régie eau et assainissement de Vinay pour le raccordement eau potable et assainissement du local technique est de 3 900 €.

Convention mutualisation pour l'intervention du personnel communal sur les ouvrages Eau et Assainissement

La rémunération du relevé de compteurs d'eau de la commune se fera sur la base de 5 € par compteur d'eau (relevé des compteurs d'eau, tâches d'exploitation et entretien courant sur les ouvrages d'eau et d'assainissement). Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2012.

Centre médico-scolaire de Saint Marcellin

La participation est calculée sur la base de 0,54 € pour 29 élèves de Chantesse soit 15,66 €.

Commission de sécurité

Nathalie Bessoud fait le compte-rendu :

- l'abribus est à installer avant la prochaine rentrée scolaire. Il reste à situer son emplacement.
- demander un devis à l'entreprise Paysages Services pour travaux (création dalle et cheminement jusqu'à cet abribus).
- point sur les essais de rétrécissement de la chaussée (chicanes) aux extrémités du village.

Un cahier de doléances est à la disposition des usagers en mairie afin de faire part de leurs remarques.

Un prochain rendez-vous est prévu entre les services de la DDT et la commission afin de faire le point et d'envisager un changement pour la chicane côté l'Albenc.

Projet extension bâtiment scolaire et salle annexe mairie

Dans le cadre du marché public, l'appel d'offres aux entreprises devrait avoir lieu courant septembre.

Urbanisme

Présentation des différentes autorisations d'urbanisme en cours sur la commune.

Pôle Enfance Jeunesse CCV

Présentation du projet du pôle enfance jeunesse de la CCV de Vinay pour un camp ado à Chantesse.

- Premier chantier : nettoyage du lavoir à Chantesse, vendredi 20 juillet.
- Deuxième chantier : peinture des piliers et charpente du lavoir de Chantesse (2 jours pendant les vacances de la Toussaint).
- La barrière sur la place est à repeindre et pourrait faire partie de ce projet.

Reste à définir le coût de la peinture à fournir par la commune pour ces travaux.

Une somme de 200 € est à prévoir pour indemniser l'activité.

7 votants (1 vote par procuration) - 6 voix Pour, 1 voix Contre

CCV Vinay

Liste des bâtiments recevant du public à compléter ou modifier (concernant l'accessibilité).

EPFL : établissement public foncier donnant pouvoir aux communes d'acheter des biens fonciers à un taux de 2,4 %, prêt remboursable par la suite. Ses principales actions : développement durable, soutien technique, acquisitions, juridiction.

Eau et Assainissement

La PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) est perçue de tous les propriétaires d'immeubles neufs soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement. Elle s'élèvera à 4 000 €.

Bulletin municipal

Devis pour l'impression en couleur, pliage, agrafage du bulletin municipal « *Quoi de neuf à Chantesse* » : 229 €.

Réunion du conseil municipal vendredi 14 septembre 2012 à 20 h

Location appartement cure

M^{me} Metenier, locataire de la cure, présente dans la salle, souhaite savoir si elle peut utiliser la cheminée de son habitation suite au feu de cheminée survenu à l'appartement de la cure il y a quelques mois.

Il lui est confirmé qu'il n'y a pas de problème pour qu'elle utilise à nouveau cette cheminée.

Quant à l'installation électrique, elle demande la possibilité de revoir cette installation (pose de prises et d'un différentiel).

Le CM, après discussion décide de demander à l'entreprise d'électricité Bouchot de venir contrôler cette installation au plus tôt. Quant aux loyers en retard, celle-ci est d'accord pour rencontrer le trésorier avec M. le Maire.

Approbation périmètre CCVinay/CCVercors Isère

La procédure de fusion entre la CCVinay et la CCVercors Isère requiert l'adoption d'un arrêté de projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale dressant la liste des EPCI appelés à fusionner.

Vu l'arrêté n° 2012213-0014 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes Vercors Isère et Vinay en date du 31 juillet 2012.

Travaux

Abribus : l'abribus est posé, la voie piétonne est réalisée.

Suggestion pour éventuellement la pose d'un banc pour les enfants.

Chicanes : les chicanes provisoires ont été enlevées sans consultation de la commission de sécurité.

Après discussion, il est décidé que la commission de sécurité continuera son travail.

Un projet comprenant un plan descriptif détaillé devra être établi pour l'appel d'offres aux entreprises.

Local technique

Le dossier concernant le projet du local technique est pratiquement terminé permettant ainsi de lancer l'appel d'offres aux entreprises.

Urbanisme

Demande pour l'implantation d'une construction à toiture plate. Après consultation du règlement du POS, cette opération n'est pas réalisable.

Demande pour mettre un terrain en zone constructible.

Communauté de communes de Vinay

Compte-rendu du dernier conseil communautaire

CCV – Ouverture des plis Maison Berthod

Étang de Chantesse

Suite à la rencontre qui a eu lieu le 23 juillet dernier concernant le projet de labellisation du site potentiel de l'étang de Chantesse, M^{me} Duchon d'Engenières, propriétaire des parcelles A 466 -467 - 468 sur la commune de Chantesse souhaite, ainsi que le M. le Maire, restaurer ces parcelles et particulièrement l'étang situé sur la parcelle A 468.

Le Conseil Municipal demande que ce site soit labellisé par le Conseil Général de l'Isère afin de permettre des actions de conservation ou de restauration de ces parcelles.

Réserve parlementaire

Suite au courrier de M^{me} Bonneton Michelle, députée, concernant la possibilité d'allouer à la commune de Chantesse une subvention de 1 000 à 2 000 € en investissement : après discussion le Conseil Municipal a décidé l'achat d'investissement de matériel (tables et chaises) pour l'aménagement de la salle de réunion de la mairie ainsi qu'un combiné de sonorisation pour les festivités de la commune.

Vérification électrique bâtiments communaux

La commune doit faire vérifier les installations électriques des bâtiments communaux (salle des fêtes, mairie-école).

Suite au devis de l'Apave, le CM souhaite qu'un comparatif des tarifs soit fait avant de souscrire un contrat pour l'année 2013.

Réunion du conseil municipal vendredi 26 octobre 2012 à 20 h

Demande de subvention scolaire

Demande de subvention de l'école de Chantesse pour une sortie scolaire en 2013 (3 jours en classe de neige). Le coût s'élèverait à 30 € par enfant de Chantesse fréquentant la classe de Chantesse. Au cours du débat, le CM rappelle qu'il a déjà participé à une sortie scolaire en 2012. Il souhaiterait avoir les avis des deux autres communes concernées (Vatlieu, N-D de l'Osier). Après délibération, le CM souhaite qu'il soit débattu de ce sujet avec le syndicat scolaire qui est plus à même de traiter ce genre de demandes plutôt qu'au niveau communal.

Travaux

Commission de sécurité :

- Abribus : après réflexion, l'installation d'un banc à l'intérieur de l'abribus n'est pas nécessaire.
- À envisager le désherbage du chemin piétonnier. Aide possible de Espace Nature Isère.
- Chicanes : il est proposé de réinstaller des chicanes provisoires sur une durée de quinze jours surtout du côté du chemin de l'église afin de mettre en place une solution évoquée en commission mais non encore testée. À cet effet,

4 buses seront commandées afin de constituer ces chicanes. Puis un rendez-vous sera pris avec la société Sintégra, suite au devis reçu, pour élaborer le dossier en vue de la consultation des entreprises pour la réalisation des chicanes.

Local technique

Le marché d'appel d'offres pour le local technique est paru sur le journal les affiches.

La commission d'appel d'offres se réunira le 9 novembre prochain pour l'ouverture des plis en présence de l'architecte et le 15 novembre pour l'attribution des marchés après analyse des prix. Le branchement électrique a été demandé à ERDF, le branchement d'eau après accord des devis également, ainsi qu'à France-Télécom. Ensuite, il est rappelé la rencontre avec les membres du comité des fêtes souhaitant l'aménagement d'un local pour leur association vers le terrain de sport communal (style buvette).

Le CM demande à avoir un projet plus concret concernant la construction et l'emplacement afin d'en débattre.

Communautés de communes Vinay-Vercors-Isère

M. le Maire rappelle à l'assemblée la fusion des communautés de communes de Vinay et de Vercors-Isère approuvée par la commune de Chantesse (délibération du 14 septembre 2012). Suite à cette opération, il est nécessaire de nommer les délégués communautaires chargés de représenter la commune de Chantesse au sein de cette EPCI.

Après délibération, à l'unanimité, le CM décide de reconduire les mêmes délégués : Bernard Filet-Coche, Jean-Pierre Frayssines.

Commission du site internet de la Communauté de communes de Vinay-Vercors-Isère

Désignation d'un délégué supplémentaire pour représenter la commune au sein de cette commission dont Daniel Martin est déjà délégué. Isabelle Oriol se propose.

SICTOM

Les statuts du SICTOM Sud-Grésivaudan ont été adoptés par la communauté de communes de Vinay-Vercors-Isère.

Information : le SMICTOM (nouvelle appellation du SICTOM) organise le 1^{er} décembre au Diapason un forum des élus de 8h30 à 12h30 avec quatre tables rondes en présence des autorités compétentes :

- 1) Gestion des déchets : où en est-on aujourd'hui en France ?
- 2) Sud-Grésivaudan : 2 ans après, quel bilan ?
- 3) Et sur le territoire, quel vécu, quelles perceptions ?
- 4) Aller de l'avant : comment et avec quels moyens ?

Urbanisme

Point sur les différents documents d'urbanisme et autorisations en cours (déclarations de travaux, permis de construire, projets d'urbanisme, etc.).

Réunion du conseil municipal vendredi 23 novembre 2012 à 20 h

Local technique - Approbation des marchés

M. le Maire informe l'assemblée du choix des entreprises par la commission d'appel d'offres de la commune de Chantesse lors de la réunion du 22 novembre 2012 :

- **Lot n° 1 - Gros œuvre-maçonnerie**
Entreprise GELAS
- **Lot n° 2 - Charpente couverture**
Charpenterie de la Sure
- **Lot n° 3 - Cloisons, doublage, isolation**
Entreprise COGNE-MARION
- **Lot n° 4 - Menuiseries intérieures**
Entreprise KIRENOV
- **Lot n° 5 - Menuiseries extérieures**
Entreprise KIRENOV
- **Lot n° 6 - Carrelages**
Entreprise RAVIER
- **Lot n° 7 - Peintures**
Entreprise BLANC-GONNET
- **Lot n° 8 - Électricité**
Entreprise BOUCHOT Alain
- **Lot n° 9 - Plomberie-sanitaires-chauffage**
Entreprise GLENAT

Le Conseil Municipal, après délibération entérine le choix de la commission d'appel d'offres et autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires au marché de travaux.

Les travaux pourraient débuter en janvier 2013.

Virement de crédits

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune ayant à régler des frais de dossier pour l'emprunt réalisé de 180 000 € pour la construction du local technique, les crédits au compte 66 - emprunts ont été dépassés de 500 € par rapport aux prévisions du budget primitif 2012.

Afin de régulariser cette situation, il propose à l'assemblée d'effectuer le virement de crédits suivant :

Fonctionnement :

Dépenses	Dépenses
Compte 66 –emprunts	Dépenses imprévues
+ 500 €	- 500 €

Sécurité des routes

Un essai supplémentaire a été réalisé en posant de nouvelles chicanes vers le chemin de l'église.

Urbanisme - Information

Présentation au CM du projet de lotissement des terrains Odier-Vallet, 5 maisons.

Demande de permis de construire pour transformation d'un hangar en habitation.

Demande de certificat d'urbanisme pour construction d'un bâtiment agricole d'environ 3000 m² destiné au stockage de matériel agricole, de noix et de plants de noyers.

École

L'institutrice de l'école nous a signalé deux ordinateurs hors service.

Mme Fontaine se charge d'entrer en contact avec une personne susceptible de nous fournir des appareils d'occasion en état de marche à remettre en service.

Pour l'ordinateur de l'enseignante, après délibération, le CM décide l'achat d'un ordinateur neuf.

Point sur la sécurisation de nos routes

La commission se réunit à raison d'une fois toutes les 4 à 6 semaines et poursuit son travail pour progresser sur la sécurité de nos routes. La commission est et reste force de propositions, toutes décisions finales appartenant au conseil municipal.

Avant la rentrée des classes, un abribus a été installé au croisement vers Notre Dame de l'Osier, comme cela était prévu. Les jeunes peuvent ainsi attendre le transport en commun en toute sécurité, en retrait de la chaussée et à l'abri des intempéries.



Suite à notre proposition, le conseil municipal a opté pour le désherbage écologique concernant l'entretien des chemins piétonniers de la commune. En effet, la nature reprend vite ses droits et ces chemins doivent rester praticables pour les piétons afin de leur offrir une plus grande sécurité, leur permettre de se mettre à l'écart des véhicules qui roulent à très vive allure dans la traversée de notre village.

Des travaux de sécurisation vers le chemin de l'église et vers l'école sont toujours envisagés et encore en phase d'essais comme vous avez pu le constater sur la chaussée. Nous avons choisi de n'écarter aucune possibilité que ce soit pour les emplacements comme pour le dispositif qui sera retenu pour favoriser au maximum le ralentissement des véhicules motorisés.

À l'issue des tests, nous avons prévu de travailler avec un bureau d'études afin de préparer les plans qui devront être soumis aux compétences territoriales. Nous devons obtenir leur approbation qui tiendra compte des restrictions réglementaires sur le projet final avant de procéder aux travaux définitifs.

Les membres de la commission restent à l'écoute des Chantessois pour avancer et concrétiser ce projet. Les avis sont quasi unanimes sur la question de la pratique de vitesses excessives... mais le choix du moyen pour parvenir à limiter les vitesses reste assez partagé.

N'hésitez pas à nous faire connaître votre opinion en rencontrant les membres de la commission ou par écrit. Un cahier d'observation est mis à votre disposition à la mairie, jour d'ouverture de celle-ci : mardi après-midi, jeudi matin et samedi matin.

Les membres de la commission :

Nathalie Bessoud, Isabelle Oriol, Marie-Hélène Fontaine, Jean-Pierre Frayssines, Bruno Essertier, René Guinard.

Contacts :

nathalie.bessoud@wanadoo.fr,
oriol.isabelle@neuf.fr

La commission « sécurisation des routes à Chantesse »

Quoi de neuf à l'intercommunale ?

Syndicat Mixte Pays du Sud Grésivaudan

Juste quelques lignes pour vous rappeler que nos élus ne travaillent pas simplement à la gestion de nos communes, mais effectuent un travail de réflexion au sein de la communauté de communes de Vinay. Ils se situent aussi au niveau de notre territoire, par leurs travaux au sein des commissions du **Syndicat Mixte Pays du Sud Grésivaudan**.

Précisons que le SMPSPG est composé de trois communautés de communes : celle de la Bourne à L'Isère, celle des Pays de Saint-Marcellin et celle de Vinay, soit au total, 44 communes et 40 000 habitants.

En ce qui concerne la communauté de communes de Vinay, nous avons sept délégués qui siègent au comité syndical du SMPSPG :

- Georges Pelletier, maire de Morette et président du SMPSPG.
- Albert Buisson, maire de L'Albenc et 2^e vice-président au SMPSPG.
- Laura Bonnefoy, maire de Vinay et 5^e vice-présidente.
- Bernard Bonnefoy, maire de Malleval en Vercors.
- Patrice Ferrouillat, 1^{er} adjoint mairie de Cognin-les-Gorges.
- Gilbert Champon, maire de Chasselay.
- Jean-Pierre Frayssines, 1^{er} adjoint mairie de Chantesse.

Le rôle du SMPSPG est d'exercer des activités d'études, d'animation ou de gestion, d'intérêt collectif. Cela passe par la mise en œuvre de projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques, mais aussi par le développement des technologies de l'information et de la communication.

Chronologie des étapes franchies

Le travail de nos délégués s'est traduit par :

- la signature en octobre 1999 du contrat global de développement du Sud Grésivaudan avec la région Rhône-Alpes et le Conseil général de l'Isère qui permettra d'initier un fort développement industriel, agricole et touristique de notre territoire et de le doter d'équipements structurants et fédérateurs,
- l'adoption de la Charte de Développement Durable en septembre 2004, ouvrant la voie à la reconnaissance par l'État du «*périmètre du pays du Sud Grésivaudan*» en 2005,
- la signature du Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes (2006 à 2011) a permis de mobiliser plus de 7,5 millions d'euros de subventions (Région, Conseil Général et Union européenne) pour la mise en œuvre des actions sur le Sud Grésivaudan.

Ces avancées réalisées, nos élus, membres du Conseil Local de Développement (CLD) poursuivront au sein du SMPSPG leur actions par la préparation d'un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) pour la période 2012-2018, et son adoption, à l'unanimité, par le Comité Syndical le 3 avril 2012, puis par la Région Rhône-Alpes le 4 octobre 2012.

Comment ces avancées se concrétisent-elles aujourd'hui ?

Par le fait que notre territoire soit plus autonome et puisse jouer véritablement son rôle de «*trait d'union*» entre la métropole grenobloise et valentinoise, comme le font nos territoires voisins, avec le Royan-Vercors (appui à la création d'activité), mais aussi le Pays Voironnais (maison de l'emploi et Contrat territoriale Emploi-Formation) et Bièvre Valloire (la filière bois).

Par la création de «*valeurs ajoutées*» en matière d'industries locales, d'agriculture, d'artisanat, de commerces, de tourisme. De rendre notre Pays Sud Grésivaudan plus accueillant, plus agréable à vivre, pour ses habitants et ceux qui nous visitent ou veulent s'y installer.

Tout cela sans négliger que dans un futur proche, nous passerons par la création d'«*une communauté de communes*» fédérant les trois intercommunalités.

N'oublions pas que les élus et la société civile ont voulu lier le programme d'action du CDDRA et les actions qui se mènent, encore aujourd'hui, dans le cadre du Schéma de Cohérence territoriale (foncier, urbanisme, déplacements, environnement etc.).

Pour 2012-2013, les principales actions votées porteront sur :

1/ L'animation des PME/ ressources humaines, du commerce et artisanat.

2/ Création et reprise d'activité. Accueillir et orienter les porteurs de projets d'entreprise en création. Animation d'ateliers de création. Reprise d'entreprises.

3/ Implantation et reprise. En lien avec l'AISG⁽¹⁾, piloter, appuyer, accompagner, les projets de développement et implantation d'entreprises. Recenser et promouvoir l'offre foncière et immobilière du Sud Grésivaudan. Accompagner le déploiement des activités en direction de l'Espace-test agri-rural⁽²⁾.

4/ Suivi et veille territoriale. Accompagner la réflexion sur l'Économie Sociale et Solidaire. (Positionnement de l'ESS comme ressource territoriale spécifique ; identification, émergence ou développement dans le cadre de projets dormants). Inciter les entreprises à mesurer leur poids carbone et leur empreinte écologique. (informations et suivis énergétiques). Développer les échanges de bonnes pratiques. Assurer le suivi de la veille économique du territoire. Assurer la communication globale des actions engagées et la promotion économique du territoire avec les outils extranet, les informations économiques avec la CCI 38 (Sud Grésivaudan Ecobiz). Être le relais local et l'interface entre la région et les différents intervenants.

En conclusion

Cette présentation des dernières décisions votées par le Comité Syndical est sommaire et mérite beaucoup plus d'explications. Aussi nous vous invitons à prendre contact auprès de vos élus et d'échanger avec eux sur les différents points évoqués. Une manière d'être au plus près d'eux et de mener une réflexion sur le devenir de notre territoire.

L'équipe de rédaction.

(1) Association des Industriels du Sud Grésivaudan.

(2) Cette création permettra à des porteurs de projets (agricole, artisanat, et services) de réaliser de manière sécurisée, leur préparation à l'installation, en leur évitant de supporter des charges trop lourdes. Par l'appartenance à un réseau, ils bénéficieront d'une dynamique, tout en acquérant des compétences multiples.

Au 19^e siècle, l'enrichissement de la bourgeoisie va donner lieu à une nouvelle génération de châteaux. Plus petits que les précédents, mais plus confortables, ils sont les symboles d'une nouvelle richesse. C'est le cas de Montvinay, Moirans, etc. Ils sont très nombreux et ont rarement une valeur artistique.

La maison forte de Chantesse

On appelle « *maison forte* » une bâtisse de faible dimension, avec des murs très épais et sans fortification. Elles n'avaient pas de but stratégique comme le château fort, mais simplement un point de repli ou pour se protéger des brigands.

La maison forte de Chantesse est ainsi appelée dans les documents les plus anciens en notre possession (1595) et l'époque de construction nous a été donnée par un architecte des monuments historiques.

La tour et le mur nord adjacent sont du 13^e siècle. Les murs font un mètre d'épaisseur à la base, y compris les murs de refend entre deux pièces. Pour une emprise au sol de 350 m², il n'y a que 200 m² habitables, soit 150 m² de murs. Pour renforcer la sécurité, il y avait peu d'ouvertures. La maison était tellement inconfortable qu'elle sera modifiée deux fois, sous la Renaissance et juste avant la Révolution.

Sa construction remonte environ au règne de Saint Louis. À cette époque, le Dauphiné n'était pas encore rattaché au Royaume de France. La paroisse de Chantesse dépendait du seigneur de Châteauneuf, comme en témoigne l'acte d'affranchissement du 23 avril 1453 concernant Péronin Bergerand, habitant de la maison forte, envers Jouffrey Alleman. Mais on ignore si elle fut construite par ses ancêtres, et les liens éventuels de subordination entre Châteauneuf et la maison forte. Le fait de posséder la maison forte ne donnait aucun droit à ses propriétaires.

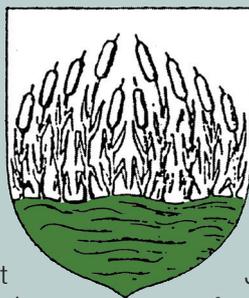
En 1543 « *par devant moi Aymar Collignon notaire royal... André Bergerand de Chantesse, lequel agréablement pour lui... confesse être et vouloir et devoir être lige... et juridiciable de noble Claude de Dargeoise et demoiselle Claude Pina conjoints, seigneurs de Montferrier...* »

Il semblerait que les Bergerand ont été les premiers propriétaires jusqu'à Guy de Bergerand anobli au 17^e siècle et conseiller au parlement de Bourgogne.
Il n'aura que deux filles



dont Jeanne qui épouse en 1647 Antoine Guy Dalliez de Poliénas. C'est ainsi que par succession, la maison forte passe aux Dalliez.

Blason de la famille Dijon de Cumane



Les Dalliez étaient des militaires (noblesse d'épée). Louis Dalliez (1650-1718) fut cheveu-léger, capitaine au régiment de Normandie. Ses blessures l'ayant contraint à quitter le service, il fut nommé Major de la ville et citadelle de Die par le Roi Louis XIV à Fontainebleau le 25 septembre 1683, agréé et confirmé le 13 novembre par le Parlement du Dauphiné et signifié par son président Nicolas Prunier de Saint André marquis de Virieu. La charge étant transmissible, les Dalliez vivront principalement à Romans qui était à l'époque une ville très importante. Ils ne viendront qu'assez peu à Chantesse, où la maison était petite et inconfortable. C'est avec Pierre Juste Dalliez (1742-1807), né à Romans, que la famille se réinstalle définitivement à Chantesse.

On ne connaît pas la période de sa vie avant son mariage, mais il semblerait qu'il n'eut pas d'autre fonction que sa charge de conseiller au Parlement du Dauphiné, et il se pourrait qu'il ait quitté Romans pour s'installer à Grenoble où il avait une maison. En 1764 il est résident à Chantesse et c'est à cette période, avant son mariage, qu'il effectue les importants travaux comme en témoigne l'inauguration de la chapelle dont on peut lire dans le registre paroissial (5E 75/1) : « ... en

suite du décret de Mgr l'Évêque Jean de Cayrol de Madrillon en date du premier mars 1763, nous soussignés Joseph Navarre avons dressé verbal pour la chapelle de noble Pierre Dalliez cheveu-léger de la garde ordinaire du Roy, maître au compte résident en cette paroisse et l'avons béni solennellement en la présence de M. François La Croix curé de Larbent (l'Albenc) et de M. Philippe Bardin curé de Cras et du R. P. Hilaire Chavanne religieux Augustin. Fait en cette paroisse le 6 mars 1773 et sous le vocable de Sainte Madeleine. »

Deux chambres furent ornées de boiseries, la terrasse construite, les petites fenêtres furent dépouillées de leurs meneaux et firent place à des ouvertures plus larges. Cette inauguration faite, alors âgé de 34 ans, il épouse en octobre 1774, Marie Françoise Dijon de Cumane.

C'est aussi en 1783 qu'il acheta à M. De Montalban les terres et seigneuries de Chantesse, la Roche, Chapuizières et Linage, avec leurs droits seigneuriaux et ceux de haute et basse justice. La Révolution confisqua probablement les terres de Cras, réduisant les Dalliez à quelques terres à Chantesse, Poliénas et Bergerandière.

Pierre Dalliez ne joua aucun rôle sous la Révolution. Il ne prit même pas part à l'assemblée des notables de Romans, comme

ses deux beaux-frères Dijon de Cumane. Il fut cependant arrêté et emprisonné à Grenoble avec sa femme, puis relâché. Aux élections communales de l'An IX (1801), il est élu maire de Chantesse avec pour adjoint Antoine Sorrel.

Sa fortune ayant été entamée sous la Révolution, il revint vivre à Chantesse où il mourut en 1807. Sa femme vécut soit à Chantesse soit à Grenoble, s'occupant de bonnes œuvres. Elle mourut en 1829 laissant sa fortune à son neveu Charles Just Scipion de Dijon de Cumane. Pierre Just et sa femme, désignés comme bienfaiteurs de l'Église, sont enterrés dans l'église de Chantesse sous la chapelle de Saint Joseph.

La famille Dijon de Cumane vient de Saint-Marcellin. Charles, le premier du nom à s'installer à Chantesse, s'occupait, depuis la mort de son oncle, des biens de sa tante. C'est la fille Zoé, mariée à Henry Helly d'Angelin qui héritera de la propriété.

La famille Helly d'Angelin venait de l'Ardèche (Saint Germain) et lorsque le grand-père (1856-1920) hérita de sa mère, il vendit la propriété de Saint Germain pour s'installer à Chantesse en 1913. Il fit à son tour des aménagements mais sans en modifier le caractère général.

Bruno Helly d'Angelin



Quoi de neuf pour les associations ?

Les manifestations du sou des écoles en 2013

Le sou des écoles du regroupement scolaire de Vatilieu, Chantesse et Notre-Dame de l'Osier vous propose de participer à de nouvelles manifestations en 2013. À vos agendas !

- **Loto-Carnaval (et concours de déguisements)** : samedi 16 février 2013 soirée - salle des fêtes de l'Albenc.
- **Soirée dansante (bal folk avec Cire tes Souliers)** : samedi 13 avril 2013 soirée - salle des fêtes de Chantesse.
- **Chasse aux œufs (animation gratuite réservée aux enfants scolarisés dans les trois villages)** : dimanche 7 avril 2013 matin - Espace Bon Rencontre à Notre-Dame de l'Osier.
- **Concours de pétanque** : samedi 25 mai 2013 après-midi - Espace Burriand à Vatilieu.
- **Kermesse des écoles du regroupement** : samedi 29 juin 2013 journée - Espace Bon Rencontre à Notre-Dame de l'Osier.

Pour toute information vous pouvez nous contacter par mail : soudesecolescvo@free.fr



Malgré la neige, le froid et le vent, samedi 8 décembre, les Chantessois et Chantessoises étaient sur la place du village au rendez-vous annuel : le Téléthon à Chantesse !

L'Association Sportive de Chantesse et le Comité des Fêtes de Chantesse remercient les nombreux bénévoles qui ont participé à la confection de gâteaux, de décorations de Noël, de pains, au déneigement de la place avant l'installation des tables, à la vente pas toujours facile avec le froid et aux jeunes qui ont tenu le stand des défis sportifs et intellectuels.

Le plat chaud à emporter - lasagnes - a eu un vrai succès et était excellent.

Nous avons accueilli la troupe «*Le Théâtre de la Marmite*» qui nous a présenté un extrait de leur pièce pour nous faire envie d'aller les applaudir.

Une recette de 1709 €, tout à fait honorable pour un petit village comme le nôtre, sera reversée entièrement à l'AFM.

Comité des Fêtes de Chantesse

Le rapport moral et le rapport financier de notre Comité des Fêtes sont tout à fait encourageants. Plusieurs manifestations ont marqué l'année 2012 : repas moules-frites, vide-greniers, repas champêtre, Téléthon en partenariat avec l'ASC, manifestations que nous souhaitons reconduire en 2013.

- Le repas moules-frites aura lieu le samedi 9 février 2013.
 - La date du vide-greniers reste à définir lors de notre prochaine réunion.
 - Le repas champêtre sera organisé le samedi 22 juin 2013.
- Nous remercions les habitants de Chantesse qui par leurs présences enthousiastes à l'occasion de nos manifestations et leurs retours positifs, nous encouragent à poursuivre nos investissements pour que notre village VIVE ! Nous ne voulons pas d'un village «*dortoir*» où personne ne se connaît, où chacun reste chez lui sans motivation à partager de bons moments avec ses voisins. Pour que cela dure, continuez à être nombreux à nous rejoindre les jours où Chantesse est animé que ce soit à la salle des fêtes ou en plein air. Vous pouvez compter sur les bénévoles qui participent depuis plusieurs années à mettre de l'ambiance dans notre beau village, ils sont encore prêts à donner... et pourquoi ne pas venir, vous aussi, si vous avez un peu de temps et d'énergie, pour renforcer la troupe ? Toute proposition d'aide sera la bienvenue.

La prochaine Assemblée Générale de l'association aura lieu le mercredi 20 mars 2013 à 20 heures à la Mairie.

Nous remercions les élu(e)s pour leur soutien au cours de l'année 2012 ainsi que toutes les bonnes volontés qui se joignent au comité par leurs participations actives. Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une très bonne année 2013.

Georges Le Bris

pour tous les membres du Comité des Fêtes de Chantesse



Amicale.com

L'amicale du personnel communal de Chantesse, Cras, Morette, Notre-Dame de l'Osier, Vatilieu et du personnel du syndicat intercommunal scolaire vous invite à sa 8^e vente de produits du terroir. **Elle aura lieu dimanche 10 février 2013 à Vatilieu.** Comme à l'accoutumée nous fabriquerons des saucissons et des merbudes, du pain, des pognes et Saint-Genix et bien sûr de la pétafine. Vous recevrez dans votre boîte aux lettres courant janvier des bons de réservation. Nous vous remercions pour votre participation à cette manifestation et vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2013.

Quoi de neuf chez nos citoyens

Rentrée scolaire 2012/2013 à l'école primaire



Cette année à Chantesse, Isabelle Carlin accueille 19 élèves, 10 CM1 et 9 CM2 (1 élève de plus en CM2 prochainement). Les élèves viennent des 3 communes du regroupement pédagogique intercommunal : Notre-Dame de l'Osier, Vatilieu et Chantesse.

Les horaires de l'école sont 8h35-11h35 et 13h00-16h00.

La garderie, située à Chantesse, accueille les enfants des 3 communes, le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h00 à 18h15. Les enfants de Chantesse de la maternelle au CE2 sont scolarisés à Notre-Dame de l'Osier et Vatilieu, ils peuvent utiliser le service de transport scolaire et la cantine de chaque commune.

Nouveau à la Mission Locale



Mercredi 7 novembre a eu lieu l'ouverture à Saint Marcellin du nouvel « Espace permanent » dédié aux jeunes 16/25 ans du Sud-Grésivaudan sortis du système scolaire. Accompagnés par un animateur de la Mission Locale, les jeunes sont aidés dans leurs recherches d'orientation, de formation, d'emploi, ... De nombreuses documentations (DVD, fiches métiers, catalogue de formation, logiciels...), du matériel informatique connecté à internet et un téléphone pour appeler les employeurs sont mis à leur disposition. À l'affichage, ils pourront trouver les offres d'emploi du territoire, les offres de formation ainsi que les actions du territoire liées à la recherche d'orientation, de formation ou d'emploi. Espace gratuit et convivial (café et thé offerts) ouvert tous les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 10h30 à 12h en libre accès.

Rendez-vous à la Mission Locale, bureau 110 au 1^{er} étage de la Maison de l'Économie, 7 rue du Colombier à St Marcellin.

Lieux de détention d'équidés à Chantesse Déclaration auprès du SIRE

En cas de crise sanitaire chez les équidés, la rapidité d'action est la clé de la réussite et il est indispensable que tous les lieux de détention situés sur la commune de Chantesse soient enregistrés dans la base SIRE. Cette déclaration est obligatoire par décret n° 2010-865 du code rural du 23 juillet 2010. Aujourd'hui, aucun détenteur ne s'est encore déclaré à Chantesse mais il est probable que certains lieux ne soient pas encore déclarés ! La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires).

La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités :

- Sur internet : le détenteur se connecte sur le site www.haras-nationaux.fr et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site : www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html
- Par papier : le détenteur renvoie le formulaire disponible sur demande au SIRE. (0811 90 21 31 - info@ifce.fr - route de Troche, BP3, 19231 Arnac Pompadour Cedex).

Pour vous accompagner dans la diffusion de cette information, vous pouvez télécharger différents documents :

- le formulaire de déclaration et la fiche démarche explicative à faire suivre aux détenteurs en format électronique ou papier,
- un communiqué de presse pour plus d'informations sur cette démarche,
- une affiche pédagogique expliquant l'importance des démarches de traçabilité relatives aux équidés.

Nous sommes à votre disposition au 0811 90 21 31 ou par mail info@ifce.fr pour toute information complémentaire ou pour vous adresser des supports de communication.

Bureau traçabilité - SIRE

Institut français du cheval et de l'équitation

Ligne accueil : 0811 90 21 31 (9 h-17 h au prix d'un appel local)

Fax : 05 55 97 10 40 - <http://www.haras-nationaux.fr>



Rencontre et témoignage

Nous avons près de chez nous, des personnes qui vivent d'une façon simple, sans problème particulier. Elles sont là, mais nous ne les voyons pas, nous ne les entendons pas. Des personnes qui traversent le temps, comme un rayon de soleil, sans bruit. Parfois nous les croisons simplement, échangeons un geste amical, un regard, sans toutefois nous arrêter. Parfois nous prenons plus de temps, échangeons quelques mots qui se veulent attentionnés, mais qui finira par une rencontre que nous voulions vous faire partager.

Pourquoi avoir choisi Madame Zambon ?

Nous souhaitions avoir plus d'informations sur son activité manuelle, et pourquoi était-elle si fortement passionnée ? Ce choix n'est dû qu'aux mille couleurs d'un ouvrage laissé négligemment sur la table lors d'une visite impromptue. Comme attiré par une belle fleur, nous voulions en savoir plus sur celle qui se « cache » derrière ces réalisations chatoyantes. Nous n'avons pas été déçus.

La maison est blottie dans un écrin de verdure, avec une vue magnifique sur Chantesse, nous laissant interrogatif sur l'architecte qui l'a modelé, transformé au gré des années passées.

Nous frappons délicatement sur la vitre de la véranda, point de réponse. Nous renouvelons notre geste sur la porte d'entrée, point de réponse. Étonnement de notre part. Pourtant nous avons pris rendez-vous. Aussi osons-nous entrebâiller la porte, pénétrer doucement, et lancer un appel qui se voulait malgré tout « feutré » mais suffisamment audible. Y a-t-il quelqu'un ? Mme Zambon ? Point de réponse... Nous osons avancer, franchissons le seuil. Une pièce chaudement meublée, où crépite un feu de cheminée se livre à notre regard et là, nous trouvons notre rendez-vous. Une tête blanche, légèrement penchée somnole dans un fauteuil. Doucement, délicatement, précautionneusement, nous nous faisons reconnaître.

Sourire, et nullement étonnée, elle nous dira « *je vous attendais* » et sur cette parole d'accueil nous passerons à la cuisine, une pièce à vivre. Un lieu qu'elle nous présente avec son charmant accent italien, où se passent toutes les activités intérieures à la maison et les réunions des siens. Un espace qui vit, propice aux échanges, ouvert sur la famille, enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants.

Mme Zambon, son âge ?... Sa naissance se situe en même temps que celle de Geneviève De Gaulle, Maurice Clavel, Jean Paul II et bien d'autres. Son lieu de naissance ? Castello Roganzuolo petit village près de la commune de Conegliano dans la province de Treviso, entre les Dolomites et la mer Adriatique, à 50 minutes de Venise, mais à environ 700 kilomètres de Chantesse. Une région où l'on vénère la polenta et les vins de prosecco.

Elle nous livre de multiples facettes de sa vie. Une vie de labeur qui débute dès l'âge de 13 ans dans une filature de coton où elle travaillera pendant 12 ans, une nécessité économique. La dureté du travail, les poussières de la fibre, le bruit assourdissant, un salaire anormalement bas, ne semblent pas l'avoir marqué. Bien au contraire, elle souligne que ces moments ont été une période heureuse.

Ses paroles vagabondent : « *autrefois, malgré la difficulté du travail, la vie me semblait belle, j'ai eu une jeunesse heu-*

reuse, les relations entre filles et garçons étaient sans malice. Silence... L'église jouait un très grand rôle. Nous avions un curé « super » ne se mêlant pas des affaires des personnes mais s'occupant des affaires de l'église », ajoutant, « le nôtre était sérieux, d'ailleurs je n'en ai rencontré qu'un comme ça, maintenant ce n'est plus comme ça ». Silence. « À la sortie de la messe ou du « patronage », les garçons et les filles se donnaient le bras et sortaient en chantant... ».

Nous faisons une petite pose, succombant à la proposition de la maîtresse de maison de partager un bon thé. Cette pose nous fait apprécier le plaisir discret mais non dissimulé d'être ensemble.

« *Je suis issue d'une famille chrétienne* » poursuit-elle, et précise « *c'est important de croire, cela m'a fait avancer dans la vie, même encore aujourd'hui. Je ne vais pas assez souvent à la messe, je n'ai pas la possibilité de me déplacer comme je veux. Pendant un temps, M. Arnaud de Chantesse me faisait savoir si je voulais y aller, il m'aurait emmené, mais vous savez... ».* Un silence qui peut traduire le côté difficile de solliciter autrui, plus spécialement quand on a un certain âge, mais terminera par ces mots « *j'aimerais y aller plus souvent* ».

Notre vagabondage verbal se poursuit, nous revoilà replongé en Italie en 1941, année de son mariage avec M. Zambon Auguste âgé à cette époque de 26 ans. Le hasard voudra que l'un et l'autre, avant mariage, portent le même nom de famille. Cette même année M. Zambon sera rappelé sous les drapeaux pendant 4 ans, comme garde frontière. Une période difficile dira-t-elle. Une guerre qui mobilisera les ressources humaines, économiques de nos pays respectifs. Elle nous parle de ses peurs, des bombardements, de la difficulté de se débrouiller seule avec les enfants... long silence. Elle poursuit, comme soulagée de pouvoir mettre de côté ses souvenirs douloureux, en nous précisant qu'elle quittera l'Italie pour venir en France en 1947, avec ses deux premières filles (une troisième fille et un garçon naîtront ensuite en France), en passant par Marseille car passer par Modane était impossible, les ouvrages d'art ayant été bombardés. Son mari démobilisé, viendra la chercher à Marseille. À cette époque, il travaillait déjà chez son frère qui possédait une entreprise de « granito » à Fontaine (revêtement de sol ou de marches, surtout en Italie). Il travaillera en suite chez Ravello et Morando à Grenoble et enfin sera embauché dans l'entreprise de bâtiment Arrigoni de Vinay jusqu'à sa retraite.

« *Nous avons vécu à Sassenage, Noyarey et Fontaine, avant de nous fixer définitivement à Chantesse où des amis occupaient une ferme plus bas avec leurs deux filles* ».

Comme pour mieux nous raconter l'histoire de cette maison pratiquement en ruines du Linage, acquise en 1965, qu'elle



occupe aujourd'hui et pour situer dans le temps son évolution, un album photos vient étayer ses commentaires. Nous faisons défiler les photos, lentement, avec émotion. Photos de cette maison qui, au départ, était constituée d'une grange avec une écurie et d'un séchoir à noix que son mari démontera pour en faire une pièce, une maison sans volet avec une vieille porte d'entrée, un puits qui servira pendant les dix premières années avant d'avoir l'eau de la commune... une bâtisse qui deviendra leur résidence secondaire puis principale.

Ses anecdotes, ses précisions font émerger, ressentir, toutes les valeurs de travail, de volonté, d'une famille. On découvre son mari sur le chemin qui mène à la maison, la photo vieillie par le temps, souligne sa discrétion, bâtisseur maçon, sachant toucher à tout. *«Comment a-t-il pu faire tout cela, en plus de son travail habituel. Vous savez un mari c'est une épaulé»* nous dit-elle. Au fil des pages tournées, les photos des enfants tout petits, puis devenus grands, des amis, soulignent des instants simples de la vie courante et des moments heureux. Au fil des photos, elle nous fait partager des moments qui furent difficiles à traverser. Un silence qui laisse place à une expression intérieure et des mots qui mettent en évidence l'importance des enfants qui l'entourent, des six petits-enfants et cinq arrière petits-enfants qui composent la proche famille. Nous ne savons pas trop pourquoi la conversation reprend sur ce qui est à l'origine de notre rencontre, la « chose » qui attirait notre regard quand nous nous rencontrâmes en diverses occasions. Nous restions étonnés par ses réalisations multiples que nous apercevions d'une façon fortuite. Aujourd'hui nous admirerons ses travaux les plus divers dans différentes catégories qui vont d'un couvre lit, plaids, couvre canapé, etc. Elle nous fait découvrir son « violon d'Ingres » qu'est le patchwork (cette technique fut importée de Palestine par les Croisés en Italie et dans le sud de la France). C'est Mme Essertier habitante de la ferme linière à Chantesse, qui lui fera découvrir cette technique de couture. *«Pendant deux ou trois ans, nous sommes allées ensemble à Rives, puis j'ai continué toute seule. Cette activité interviendra à un moment difficile de ma vie et me fera sortir du noir dans lequel j'étais enfermée».*

Ses yeux pétillent de joie de nous montrer ses réalisations aux mille couleurs : pastel, rose, bleu, des couleurs toniques, moyennes ou foncées avec des graphismes anciens, des styles bien différents, japonais ou très modernes. Nous pénétrons un univers qui est le sien, créatif, plein d'imagination, au sein duquel elle a l'impression de vivre, d'être libre, de donner le meilleur d'elle-même et surtout dit-elle : *«je fais plaisir à mes petits-enfants, je donne quelque chose de moi, cela me procure la force de combattre, un sens à ma vie».* Nous franchissons toutes les étapes de son travail, pas à pas, heureuse de nous montrer ses patrons, les dessins qu'elle réalise et qui vont lui servir de support, la façon d'agencer les différentes pièces, le numérotage, le découpage, la reproduction des formes, les différents fils utilisés.

Elle s'absentera quelques minutes et reviendra avec un petit carnet qu'elle appellera « un livre de souvenirs » dans lequel patiemment, d'une belle écriture, avec ses mots, elle



raconte pour les siens, ceux qu'elle aime, l'histoire de sa famille, les événements qui l'ont jalonnée. Son grand-père lui disait : *«pourquoi tu n'écris pas, tu as une belle écriture, tu ne fais pas de faute, c'est dommage».* Un livre de souvenirs qui témoigne de l'immense amour d'une grand-mère pour ses petits enfants. Nous n'avons pas vu le temps passer. Notre rencontre se termine par une fin d'après-midi ensoleillée. Nous faisons silence, comme voulant reprendre haleine suite à cet échange intense.

Le livre des souvenirs, l'album photos en cet instant, prennent tout leurs sens ; réactivation des souvenirs pour les uns, « passage de relais » pour les autres, une mémoire familiale qui permettra bien au-delà de ce témoignage, de préciser l'importance des supports (album de photos, journal intime, dessins, objets façonnés, broderies et patchworks etc.) comme moyens de ré-ouvrir le grand livre d'une vie.

Avant de nous quitter, elle terminera par cette phrase : *«je passe mon temps à coudre il est vrai, mais cela m'apporte beaucoup sur le plan mental, me tient proche de ma famille, vous savez qu'ils sont là et qu'ils ont besoin de vous».*

Merci Mme Zambon pour cette belle complicité d'échange.

L'équipe du journal

L'équipe du Secours Catholique de Vinay

Depuis septembre 2010, c'est une vingtaine de bénévoles qui donnent de leur temps chaque semaine pour rencontrer, discuter, reconforter, conseiller ceux et celles qui poussent la porte du 29 Grand Rue à Vinay.

Cette équipe fait partie des 36 lieux d'accueil de la délégation départementale du Secours Catholique située 20 rue du Sergent Bobillot à Grenoble. Elle fait siennes les valeurs et les convictions de l'Association nationale.

Des convictions : *«Chaque être humain est une richesse pour son environnement et donc pour la société toute entière».*

Pour aller à la rencontre des personnes, l'équipe de Vinay a créé une boutique ouverte à tous, sans considération de statut social. La vente de vêtements de deuxième main à prix très réduit est un prétexte pour des échanges, des rencontres autour d'un verre, pour un temps d'écoute et de partage.

Elle est ouverte le lundi de 8h30 à 17h et le samedi de 10h à 12h. Un petit-déjeuner est offert le lundi matin. En outre, un repas-partage se tient le troisième mercredi du mois au prix minimum de 2,50 € après inscription.

L'équipe étudie de nombreux projets qui ne seront réalisés qu'avec le concours actif des personnes accueillies. Par exemple, nous avons l'intention de créer un jardin potager collectif bio en coopération avec l'équipe de Tullins. Nous sommes à la recherche d'un terrain d'au moins 500 m² ainsi que de bénévoles qui encadreront cette activité.

RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT

➔ Profitez de l'OPAH
Chambaran Vinay Vercors
2012-2017

➔ améliorez, réhabilitez, créez
votre logement ou votre location
et bénéficiez de **nouvelles aides**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, COMPOSEZ LE

N°Vert 0 800 111 237

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

➔ Permanence le 1^{er} et 3^{ème} lundi
de chaque mois, de 14h à 16h
dans la salle pédagogique
du Grand Séchoir à Vinay

OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**CHAMBARAN
VINAY VERCORS**

MÉMENTO

Mairie de Chantesse

Tél. 04 76 64 73 94

Horaires d'ouverture

Mardi 14 h à 19 h
Jeudi 8 h à 12 h
Samedi 8 h à 12 h

Permanences des élus sur rendez-vous :

Le maire samedi de 9 h à 11 h
1^{er} adjoint mercredi de 9 h à 11 h (social et emploi)
2^e adjoint mardi de 18 h à 19 h

Adresse électronique : chantesse@wanadoo.fr

Site Internet : <http://chantesse.sud-gresivaudan.org>

Numéros utiles

SAMU..... 15
Police 17
Pompiers..... 18
Appel d'urgence européen 112
SOS Médecins 08 03 06 70 00
Déchetterie de Vinay..... 04 76 36 79 29
Plateforme déchets verts de St-Sauveur..... 04 76 38 66 03



Partagez la route, partagez les frais : covoiturez

**Le 9 décembre 2012 et pour un an,
la ligne SNCF ferme entre Romans et Moirans.**

Et si vous optiez pour le covoiturage ?

Un service d'autocars de remplacement est mis en place par la SNCF, mais d'autres solutions existent : le covoiturage constitue une alternative à la fois économique, écologique et conviviale pour vos trajets entre le Sud Grésivaudan et Grenoble ou Valence, mais aussi pour vos parcours de proximité.

Le Syndicat mixte Pays du Sud-Grésivaudan et le Conseil général de l'Isère facilitent les mises en relation entre covoitureurs.

Mettez toutes les chances de votre côté, inscrivez-vous sans attendre sur :



Nos coordonnées :
Pays du Sud-Grésivaudan
7, rue de Colombier
38160 Saint-Marcellin - France



www.covoiturage.sud-gresivaudan.org

www.ecovoiturage.itinistere.fr

Information du Sictom

Nous vous rappelons qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, l'accès aux déchèteries de Vinay et de St-Sauveur se fera à l'aide du badge, celui qui permet l'ouverture des conteneurs d'ordures ménagères.

Vous ne payerez pas votre dépôt, l'utilisation du badge a pour seul but de contrôler les personnes entrantes pour interdire ou faire payer les personnes extérieures au territoire.

Horaires d'ouverture des déchèteries de Vinay et St-Sauveur :

- Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00
- Le mardi et le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

État civil

Mariage :

MESQUITA DA SA Mario et ODISIO Catherine,
le 30 juin 2012

BOUVIER Jérôme et MONTMÉAT Charlotte,
le 4 août 2012

Naissance :

FALQUE Timothé,
le 22 septembre 2012

Décès :

BOUCHER Jean-Claude,
le 25 août 2012